

## Conseil d'administration de SIC

Réunion tenue le 3 octobre 2008

### Résumé des principales décisions

#### Logo

**10-08-02**

**Adams/Murray**

**Adoptée**

Que l'on approuve la maquette du nouveau logo de SIC qui sera dévoilé au mois de juin 2009.

#### 1) **International**

**10-08-03**

**MacPherson/Sheahan**

**Adoptée**

Que l'on approuve la nomination de Gilles Lépine au sein du comité de la FISU sur le marketing et la télévision.

**10-08-04**

**Murray/Ryan**

**Adoptée**

Que l'on approuve la nomination de Marg McGregor, Dick White et Clint Hamilton au sein du comité de candidature de la ville d'Edmonton pour l'Universiade de 2015.

**10-08-05**

**Slavin/Murray**

**Adoptée**

Que l'on approuve les recommandations du comité international sur le soutien financier des différentes disciplines de l'Universiade d'été :

1. Que le nombre d'athlètes brevetés ayant participé à l'Universiade d'été précédente soit utilisé comme critère de soutien financier. Pour les disciplines absentes de la dernière Universiade, le soutien financier tient compte du nombre d'athlètes brevetés ayant participé aux championnats mondiaux universitaires de l'année avant la dernière Universiade d'été.
2. SIC assume les coûts d'hébergement des arbitres et juges exigés par la FISU.
3. SIC assume les coûts d'hébergement d'un maximum de quatre membres du personnel d'encadrement par équipe de sports collectifs.
4. SIC assume les coûts d'hébergement du personnel d'encadrement des disciplines de sports individuels à raison d'un ratio de un membre du personnel pour chaque quatre athlètes de l'effectif.
5. Chaque sport collectif doit compter dans son personnel un physiothérapeute ou thérapeute sportif accrédité et en assumer les coûts. SIC peut fournir ce type de personnel aux frais du sport concerné.
6. Chaque sport individuel dont l'effectif est au moins de quinze athlètes doit compter dans son personnel un physiothérapeute ou thérapeute sportif accrédité et en assumer les coûts. SIC peut fournir ce type de personnel aux frais du sport concerné.
7. Si au terme de l'application de ces critères de soutien financiers, SIC dispose encore de fonds disponibles, ceux-ci seront distribués aux disciplines candidates en tenant compte des éléments suivants :
  - Le lien avec les programmes canadiens
  - Le lien avec les programmes des associations régionales de SIC

- La place de l'Universiade dans le plan de développement à long terme de l'athlète (PDLTA) de la fédération sportive.
- Si la discipline est inscrite à la programmation de base de la FISU
- Le nombre anticipé d'athlètes de SIC qui participeraient à la prochaine Universiade
- Le nombre d'athlètes de SIC qui ont participé à la dernière Universiade
- La participation et les performances antérieures aux Universiades d'été
- Le classement de la discipline selon Podium Canada

**10-08-06**

**Dufresne/Hamilton**

**Adoptée**

Qu'un nouvel appel de candidatures à l'accueil soit lancé pour les championnats mondiaux universitaires de 2012. Le calendrier étant le suivant :

- Lettre d'intention à SIC – 15 octobre 2008
- Dossier de candidature transmis à SIC – 14 novembre 2008

SIC a déjà reçu des dossiers de candidature à l'accueil du Championnat mondial universitaire d'aviron de 2012. SIC continuera toutefois de recevoir des dossiers de candidature pour tous les autres championnats de la FISU.

## 2) Marketing

**10-08-07**

**Murray/Sheahan**

**Adoptée**

Que l'on approuve une nouvelle politique exigeant la présence après les matchs auprès des représentants des médias des entraîneurs de sports collectifs aux championnats de SIC :

L'entraîneur de l'équipe gagnante et certains athlètes (nombre déterminé avant le début du championnat), lorsque c'est demandé par le comité organisateur du championnat, doivent se présenter au point de presse ou pour des entrevues au plus tard cinq minutes après la fin de la rencontre. L'entraîneur et les athlètes identifiés de l'équipe perdante doivent aussi se présenter, mais dix minutes après la fin du match.